

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 novembre 2020

Date de la convocation : 04/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** – Commerce : Avis de Vienne Condrieu Agglomération sur l'ouverture dominicale 2021

Rapporteur : Fabien KRAEHN

NOTE DE SYNTHÈSE

Les règles qui régissent le travail du dimanche ont été modifiées par la loi du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » (dite « Loi Macron ») qui a élargi les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche.

En plus de 5 dimanches par an qui peuvent être autorisés par le conseil municipal, la loi Macron permet depuis 2016 de porter son nombre à 12. Cette augmentation est soumise à l'avis conforme de l'intercommunalité.

Vienne Condrieu Agglomération a été sollicitée par les communes d'Ampuis, Condrieu, Chasse-sur-Rhône, Chonas-l'Ambellan, Estrablin, Pont-Evêque et Vienne pour émettre un avis sur la possibilité d'ouvrir les commerces 12 dimanches par an.

Il est proposé de délibérer favorablement à l'ouverture dominicale des commerces de détail sur les communes citées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances, promulguée en date du 6 août 2015,

VU les demandes des communes d'Ampuis, Condrieu, Chasse-sur-Rhône, Chonas-l'Amballan, Estrablin, Pont-Evêque et Vienne,

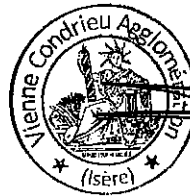
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'ouverture dominicale au-delà des 5 premiers dimanches sur les communes d'Ampuis, Condrieu, Chasse-sur-Rhône, Chonas-l'Amballan, Estrablin, Pont-Evêque et Vienne.

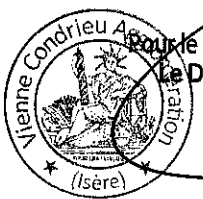
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 10 novembre 2020
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le **13 NOV. 2020**
et a été publiée le **13 NOV. 2020**

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER